REUNION DU MERCREDI 01 MARS 2023

Présent-e-s : Béatrice BACON, Eric BALJOU, Patrice CHAPTAL, Serge COMBETTES, Philippe DOUTREMEPUICH, Hélène HERRADA, Françoise MELLADO, Claire PITOT, Lidwine SARDO, Martine SENERAY, Michel VIALLA.

Assistent également à la réunion : Nathalie THENOT, secrétaire de mairie, Julie WULLSCHLEGER, chargée de l’accueil et de l’urbanisme.

**CONSEIL MUNICIPAL**

Le secrétaire désigné est Monsieur Michel Vialla.

Le procès-verbal de la réunion du 08 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présent.e.s

**Solidarité avec les victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie.**

Le maire propose au conseil de marquer la solidarité de la commune à l'égard des populations victimes du tremblement de terre qui a eu lieu récemment en Turquie et en Syrie. Il suggère de fixer le montant de l'aide suivant le barème utilisé en pareil cas, soit 1 € par habitant.

Ouïes les explications de Monsieur le maire, le conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 423 € et de la verser à l'une des organisations proposées par l'association des maires de l'Hérault.

**Règlement d’utilisation de la salle des associations**.

Dans le cadre de la création de locaux dédiés au fonctionnement des associations du village, une concertation a été engagée avec ces dernières et une réflexion approfondie a eu lieu au sein du conseil municipal. Le document, ci-annexé, distribué aux élu.e.s reprend intégralement les données ainsi recueillies et il est approuvé à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

* Le maire et le premier adjoint informent leurs collègues que le site prévu pour l'enfouissement des viscères des sangliers tués à la chasse ne serait finalement pas retenu. S'agissant d'un secteur très sensible pour lequel des discussions ont eu lieu avec l'État en vue de maintenir la terre végétale issue de l'excavation des locaux scolaires, ce CHOIX n'était pas opportun. Les responsables de la société de chasse concertés l'ont bien compris et ont été très réactifs. En liaison avec les services municipaux, ils ont organisé le nettoyage du site et le comblement du trou préalablement creusé. Une réflexion partenariale est en cours, notamment avec la fédération départementale de la chasse pour trouver un autre site public.
* Le maire indique que le bulletin municipal sera distribué au début de la semaine prochaine et qu'il contiendra notamment l'invitation à la réunion publique relative au plan du lac et aux jardins partagés.
* L'horloge de l'église a été réparée et remise à l'heure. Il s'agissait d'un problème électrique nécessitant une réinitialisation. L'intervention était gratuite dans le cadre de la convention avec l'entreprise. A cette occasion, Béatrice Bacon signale un problème de fermeture de la porte située au pied du clocher. Il y sera remédié.

* Le maire informe ses collègues de la lourdeur des procédures dans le cadre de la dématérialisation des décisions en matière d'urbanisme. Ainsi, la préfecture a-t-elle déféré un refus de division parcellaire signée par le maire sur injonction du préfet au motif que, si la procédure nouvelle avait bien été utilisée, l'autorisation de procéder de cette manière n'avait pas été sollicitée au préalable. Donc, pour une décision conforme, la commune a été objet de rédiger un mémoire devant le tribunal administratif. Les choses sont aujourd'hui rentrées dans l'ordre mais cela nécessité un travail une perte de temps très important pour l'agente chargée de l'urbanisme.
* Suite à l'information reçue de la part de l'État sur les aides apportées en matière de revitalisation rurale et notamment de création de commerce dans les communes n’en possédant pas, un débat s'engage de nouveau sur l'installation dans des locaux mis à disposition par la commune d'une épicerie de proximité doublée d'une restauration rapide. Un nouveau contact de sera pris avec les promoteurs de ce projet et d'autres pistes seront évoquées, notamment celle du commerce itinérant qui fait l'objet également de l'aide de l'État.